

DES ELECTIONS QU'ON AURAIT VOULUES COMME LES AUTRES LES ELECTIONS PARLEMENTAIRES DE 2000 EN ÉGYPTÉ¹

Assia Boutaleb

ATER à l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse

Les élections législatives de l'an 2000 en Égypte se sont soldées par la victoire sans surprise du Parti national démocrate (PND) qui conserve la majorité absolue au sein de la nouvelle Assemblée du peuple. Fort de ses 390 élus, le parti au pouvoir ne laisse à l'opposition, toutes tendances confondues, que 54 sièges² sur les 444 soumis à consultation³.

Il est vrai que les résultats de ces élections législatives n'ont guère surpris et que l'issue du scrutin a laissé une impression mitigée. Il est vrai également que ce dernier ne plaide pas en faveur d'un franc optimisme pour ce qui est de l'avancée résolue et irrésistible de la démocratisation. Pour autant, tout l'intérêt de ces élections tient précisément au fait qu'elles ont signalé plus qu'elles n'ont consacré et que leur déroulement excéda d'un point de vue

¹ Qu'il me soit permis de remercier Enrique Klaus et Jean-Noël Ferrié pour leur attentive relecture, leurs précieux conseils et leurs commentaires stimulants. Je porte l'entière responsabilité des erreurs, omissions et lourdeurs de style qui émaillent ce texte.

² Dans l'ordre : 21 sièges remportés par les Indépendants qui n'ont pas rejoint le parti au pouvoir, 17 allant aux Frères musulmans et 16 aux partis d'opposition.

³ Selon la Constitution, 10 députés sont nommés directement par le président de la République. Au total, la chambre basse égyptienne compte 454 députés.



analytique l'importance des résultats. Certes, l'élection est un moment privilégié de l'analyse, moins pour ses résultats ou les conséquences en aval tant il semble que « tout paraît possible avant quoique rien d'important ne change après » (Braud, 1980, p. 17) que pour le fait qu'elle est un instant, un lieu social exceptionnellement intense de publicisation de certains enjeux et de (re)positionnements stratégiques. Encore que ces élections-ci nous intéressent surtout pour d'autres raisons.

Les élections législatives de 2000 sont les premières en Égypte à avoir été organisées sous la supervision effective des juges, ce qui n'a pas été sans effet sur le déroulement même de la consultation. En assurant la transparence des élections et la confidentialité des suffrages, la supervision des juges semble avoir impulsé ou, du moins, amorcé, un processus d'apprentissage de l'acte électoral en tant que tel, mais aussi d'apprentissage de la participation politique de manière générale. Pour le dire autrement, la mesure judiciaire a eu pour effet concret le fait que ces législatives-ci ont touché, intéressé, concerné un nombre croissant d'individus.

Dans ce travail, nous chercherons à dégager les conséquences et les enjeux relatifs à l'introduction d'une mesure allant dans le sens d'une plus grande transparence électorale. Pour ce faire, nous serons amenés, dans une première partie, à étudier les manières dont les électeurs se sont saisi des possibilités nouvellement offertes et donc à analyser l'attitude des électeurs face aux élections et leur progressive implication dans le processus électoral. L'apprentissage de la candidature et les subséquentes stratégies de cooptation permises par de nouvelles règles du jeu feront l'objet de la seconde partie.

TENTER UN CHANGEMENT POUR QUE RIEN NE CHANGE

L'idée principale de cette première partie est que l'acte électoral, avec ses enjeux et ses dimensions, n'est pas un mystère pour les individus dès lors qu'on leur en laisse la jouissance ou du moins la possibilité de l'exercer. Nous ne chercherons pas à nous mettre dans la tête des votants, à extrapoler sur leurs raisonnements possibles ou probables. Nous nous attacherons seulement à montrer que l'accueil fait à un dispositif de libéralisation a dépassé les prévisions, les calculs des concepteurs dudit dispositif. Nous en voulons pour preuve la reprise en main qui s'en est suivie, tout en crescendo. D'un point de vue plus général, nous tenterons de montrer également que ces élections, qui peuvent être lues comme un exemple de mobilisation par le haut, ont également constitué un apprentissage de

l'acte électoral par la population. Mais avant cela, il nous paraît important de revenir sur l'adoption même de la nouvelle mesure.

UNE MESURE INSTITUTIONNELLE, OU COMMENT CIRCONSCRIRE LA PORTEE D'UNE CONCESSION

Début juillet 2000, la Haute Cour constitutionnelle⁴, s'appuyant sur l'article 88 de la Constitution, selon lequel la supervision des élections relève de la compétence des magistrats, émet un arrêt frappant d'inconstitutionnalité les précédentes élections législatives dont la supervision avait jusqu'à présent été le fait des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur⁵. Par cet arrêt, l'institution rappelle au politique non seulement la force de la lettre de la Constitution mais également l'importance de son propre rôle et son souci des libertés publiques⁶.

Prenant acte de cette décision, le président de la République émet trois décrets afin d'amender les lois suivantes : la loi n°73/1956 sur l'organisation des droits politiques, qui précise les conditions d'exercice de ces droits ; la loi n°38/1972 relative au *Majlis al-Sha'b* qui traite de la composition de l'Assemblée du peuple, des modalités de la candidature ou encore de la qualité de député, avec ses charges et ses droits ; et, enfin, la loi n°120/1980 relative au Conseil consultatif. Le premier décret établit la totale supervision judiciaire des élections qui, bien que prévue par la Constitution, n'avait jamais été appliquée. Toute l'originalité et l'intérêt de ces élections législatives tiennent à cette mesure : l'application du contrôle judiciaire va avoir des effets réels sur le processus électoral et sur quelques résultats. Mais revenons au déroulement du feuilleton de cet été 2000. En prenant ainsi acte et en adoptant unilatéralement les changements prescrits, le président évacue les débats et la crise politiques qui auraient pu résulter de cet avis. Plutôt que d'ouvrir une brèche qui aurait amené à mettre en cause le statut légal des lois prises par ladite Assemblée depuis cinq ans, le gouvernement réagit promptement et accélère les procédures : la publication au journal officiel des décrets, l'avancement de la date des élections et l'établissement de l'aspect organisationnel s'enchaînent rapidement. Tout est fait pour « euphémiser » au

⁴ À l'occasion d'un litige portant sur les élections de 1990, la Haute Cour avait été saisie pour se prononcer sur la constitutionnalité de l'organisation des élections. Tel qu'il est stipulé par la Constitution, le recours constitutionnel, indirect et facultatif, s'opère au moment du litige. Ceci a pour principal inconvénient le fait que la constatation de l'irrégularité peut intervenir des années après le début de son application, ce qui fut donc le cas des lois électorales.

⁵ Il est à signaler que les élections législatives en Égypte ont ceci de particulier qu'elles sont toutes entachées d'anti-constitutionnalité, et ce, depuis 1976, c'est-à-dire depuis l'instauration du multipartisme. La nouveauté consiste seulement dans le fait que, pour la **une** fois, ceci a été sanctionné par l'arrêt de juillet 2000.

⁶ La presse ne s'y trompe pas et titre triomphalement : « L'histoire se fait à la Haute Cour », *Al-Ahram Weekly*, 13-19 juillet 2000. Pour une très bonne présentation de la place et du rôle de la Haute Cour constitutionnelle en Égypte, cf. Nathalie Bernard-Maugiron (1999).

maximum le potentiel de déstabilisation des conséquences logiques de l'avis de la Haute Cour constitutionnelle.

Face à ce jeu unilatéral, l'opposition préfère garder une attitude d'autant plus attentiste qu'elle est consciente des possibilités de retournement de situation, relevant simplement que ces mesures sont une « agréable surprise »⁷ qui vont dans le sens de ses revendications générales depuis de nombreuses années. Il n'en demeure pas moins que le courage du président est loué par les dirigeants des partis. On retient donc l'application du contrôle judiciaire, la promesse de transparence et l'on entame les préparatifs. L'entrée en vigueur de la mesure judiciaire entraîne immédiatement des aménagements organisationnels : les élections se dérouleront en trois étapes, chaque étape concernera un nombre limité de gouvernorats. Les Égyptiens sont donc appelés à voter alternativement et diachroniquement. La logique de cet étalement temporel des élections est d'autant plus évidente qu'elle est mathématique : les juges ne sont pas assez nombreux pour couvrir et superviser l'ensemble du territoire en même temps. Selon Kamâl Al-Shazlî, ministre chargé des relations avec le Parlement, ces amendements impliquent que les élections prévues pour novembre se dérouleront sur plusieurs jours « sur une période de trois semaines, le nombre des juges (à peu près 10 000) étant insuffisant pour couvrir les 41 825 centres auxiliaires en un jour. Les délais de candidatures sont réduits pour donner aux juges plus de temps entre deux étapes du processus »⁸.

Le gouvernement est persuadé d'avoir tout balisé : en mai, des manifestations estudiantines⁹ contre l'ouvrage d'un écrivain syrien, Haydar Haydar, autorisé par le ministère de la Culture, entraînent le gel et la suspension du parti du Travail et du journal *Al-Cha'ab* accusés d'attiser et de téléguider la colère des étudiants¹⁰. Tout l'intérêt de cet épisode est de montrer à quel point le bras de fer entre les autorités et les organes de l'islamisme militant n'a rien perdu de sa pertinence et de son actualité. Ainsi, les Frères musulmans sont, à la veille des élections, privés de leur porte-parole qu'est le journal et de leur canal institutionnel qu'est le parti du Travail auquel ils s'allient habituellement et sous l'étiquette duquel ils participent aux élections¹¹. Ainsi, l'exécutif est d'autant plus prêt à appeler à une vaste

⁷Ayman Nour à *Al-Ahram Weekly*, 13-19 juillet.

⁸*Al-Ahram Weekly*, 20-26 juillet.

⁹ Les plus déterminés et les plus actifs en ont été les étudiants d'Al-Azhar.

¹⁰ Pour une présentation détaillée et une bonne analyse de cette affaire, voir Mustapha al-Ahnaf (2000).

¹¹ Toujours interdits, les Frères musulmans sont amenés à s'allier à certains partis au moment des candidatures électorales ; pour les législatives de 1984, ce fut l'alliance tactique et critiquée (par les uns et par les autres) avec le *Wafd* et, à partir de 1987, le ralliement au parti du Travail.

participation et à une mobilisation conséquente qu'il pense avoir asséché et prévenu tous les risques sérieux de contestation et d'opposition. C'est dans ce contexte que va s'ouvrir la campagne.

Ces élections vont mettre un certain temps à intéresser les gens, à devenir un sujet de conversation de la « rue égyptienne »¹². Cette latence fut entre autres due aux événements en Palestine qui ont occulté le rendez-vous électoral et monopolisé l'espace public pendant un certain temps. Au demeurant, bien avant qu'elles n'intéressent la population, elles ont été l'objet d'un traitement médiatique soutenu, et en tout premier lieu à la télévision. En dehors des émissions politiques habituelles et des programmes spécialement consacrés aux élections, il y eut multiplication de publicités, de petits messages à caractère informatif appelant à la participation, à l'inscription sur les listes électorales. Cette surcharge informationnelle se justifiait par l'entrée en vigueur de la mesure : il s'agissait de montrer que le changement était en cours, que les élections seraient véritablement compétitives et, en filigrane, que la bonne volonté démocratisatrice était réelle.

Un des aspects les plus intéressants de ces spots fut leur caractère didactique. Le contenu relevait de la pédagogie et de la formation civique : explicitation et publicisation de l'acte électoral en lui-même avec une insistance sur les symboles d'unité et de consensus nationaux. Quotidiennement, l'émission d'un quart d'heure *La rue politique* allait recueillir les propos des passants et de certains candidats (majoritairement des candidates d'ailleurs, ce qui permettait également de mettre en exergue la volonté présidentielle et l'effectivité d'une participation des femmes à la vie publique). L'image est idyllique : toutes les personnes interrogées expriment leur résolution à aller voter, leur conviction de l'importance de cet événement sur leur vie, leur intérêt pour les politiques. On sait la réalité bien différente¹³.

¹² Expression par laquelle on désigne, en Égypte, le peuple, la population. « La rue égyptienne » est le terme paradigmatique pour l'opinion publique et son poulx.

¹³ Bien qu'il soit difficile d'être catégorique sur les taux de participation électorale, les études s'accordent sur des fourchettes ne dépassant pas les 15% de participation dans les villes et 20% dans les campagnes. Cf. Centre al-Mahroûssa, (1995) ou encore Centre des études stratégiques d'Al-Ahrâm (1991).

D'UN ENGOUEMENT ET DE SA CONSECUTIVE REPRISE EN MAIN

Mais plus que les discours, c'est le déroulement même des élections qui fut à la base du processus d'apprentissage de l'acte électoral. Étendus dans le temps et dans l'espace, les rendez-vous électoraux ont donné lieu à une tension électorale en crescendo. En effet, la diachronie électorale a engendré un effet « boule de neige » pour ce qui est de l'intérêt du public et, partant, de la mobilisation des candidats et des électeurs.

Le processus a été le suivant : la première étape a nourri les arguments et les discours des candidats de la deuxième étape et ainsi de suite. L'impulsion véritable de ces élections a été donnée par le déroulement et les résultats de la première étape, exemple ou plutôt démonstration des promesses présidentielles de transparence et de calme. Lorsque la rue a pu constater que la supervision des juges était effective, que certaines grandes figures du PND n'avaient pas été réélues, que d'autres, et tout en premier chef, six candidats Frères musulmans, avaient pu gagner, la campagne électorale s'est fait plus dynamique. Surtout, en suivant le déroulement des étapes précédentes et en écoutant les récits des électeurs d'autres gouvernorats, les électeurs ont réalisé que le vote pouvait être réellement secret et que l'isoloir était non plus un ornement mais un passage obligé.

Évidemment, le zèle employé à respecter toutes les dispositions légales allongeait les délais le jour du vote et avait un effet restrictif sur le nombre de votes effectivement recueillis. Les récits abondaient d'exemples d'électeurs n'ayant pu voter faute de temps et des queues interminables à l'extérieur des bureaux de vote. Et, en fait, ce sont les réalités et les effets du vote individuel et secret qui étaient ainsi mis en exergue et ses conséquences en termes d'organisation. Lors des élections précédentes, en effet, les « embouteillages » à l'entrée des bureaux de vote n'avaient pas lieu d'être, en raison notamment du phénomène du vote collectif et de la faiblesse du taux de participation.

Si les électeurs ont, au fur et à mesure, saisi l'enjeu de ces élections et se sont emparés de la nouvelle mesure, les forces de police ont de leur côté, tout aussi clairement, réalisé le risque encouru. Tant et si bien que l'intérêt des électeurs est allé de pair avec celui, plus sourcilieux, des autorités. Concrètement, ceci a donné lieu à une reprise en main progressive de ces élections. Par reprise en main, il faut entendre réaménagement des trucages électoraux et renforcement sécuritaire.

De fait, la présence des juges à l'intérieur des bureaux de vote a eu des effets sur les modalités et les lieux mêmes des trucages électoraux : c'est à l'extérieur des bureaux et en amont du vote à proprement parler que se sont joués les résultats. Tout l'enjeu a été déplacé et a plus que jamais concerné l'établissement des listes électorales et le contrôle de l'entrée dans le bureau de vote. Autant, pour le premier procédé, la violence ne fut que d'ordre scripturaire ; autant, pour le second, elle n'eut plus rien de symbolique mais s'est fait violemment explicite.

Contrarier, empêcher l'entrée des votants a été mené de manière si flagrante que certains juges, s'étonnant de ne voir personne voter, se sont heurtés aux forces de police et sont intervenus en allant chercher les personnes qui attendaient à l'extérieur¹⁴. Une nouvelle forme de délit de faciès a été le critère de la drastique sélection des votants à l'entrée des bureaux de vote : toute personne dont la tenue vestimentaire ou les caractéristiques capillaires pouvaient être interprétées comme indicatives d'une proximité à l'égard des islamistes était soit maintenue derrière les cordons de sécurité pendant de longues heures, soit purement et simplement écartée de l'entrée des bureaux de vote.

Les actes de violence ont été répertoriés dès le second tour de la première étape : des affrontements entre les forces de sécurité et des militants des formations d'opposition ont coûté la vie à une personne et fait soixante blessés. À partir de là, les affrontements sont redevenus la norme, à l'instar des précédents rendez-vous électoraux¹⁵. À partir de la deuxième étape, concernant l'Est et le Sud du pays, le moment électoral avait retrouvé son habituelle physionomie : voitures brûlées, blessés et, dans le cas le plus grave, cinq personnes tuées. Tant et si bien que la (toute) relative permissivité du début n'était résolument plus de mise lors de la troisième étape, celle qui se déroulait notamment dans les gouvernorats de la capitale. Il nous semble intéressant de lire cette progression de la reprise en main sécuritaire au travers des performances électorales des Frères musulmans : six élus à la première étape, neuf à la deuxième et seulement deux à la dernière.

En dernier lieu, il faut mentionner le fait que ces élections-ci ont innové pour ce qui est du harcèlement sécuritaire à l'encontre des journalistes : pour la première fois, les forces de

¹⁴ Une liste précise des bureaux de vote dans lesquels de tels incidents se sont produits a été établie par Al-Mounadhâma al-Masriyya li Houqouq al-Insân, l'Organisation égyptienne des droits de l'homme (2000)

¹⁵ Encore qu'à un niveau moindre. Rappelons que lors des élections législatives de 1995, une soixantaine de morts et plus de quatre cent blessés avaient été dénombrés.

police s'en sont pris aux médias, désireuses d'empêcher une couverture de l'événement qui aurait très probablement contredit la rhétorique officielle de la campagne.

UN APPRENTISSAGE PAR LA PARTICIPATION

Une autre caractéristique de ces élections a été la prolifération des candidatures : nous reviendrons plus en détail sur les tenants et les aboutissants de ce phénomène, dans la seconde partie de cet article. Or, qui dit multiplication des candidats dit également augmentation du nombre de personnes sollicitées, ne serait-ce que pour mener à bien l'organisation, l'animation des campagnes et des meetings électoraux dans les différents quartiers. Ainsi, les candidats qui en avaient les moyens, en termes de capital matériel mais également social, ont pu s'appuyer sur tout un ensemble de personnes lors de leurs interventions publiques. Les soutiens, ne serait-ce que d'un point de vue logistique, étaient bel et bien indispensables tant ces interventions pouvaient être multiples et variées : congrès populaires, conférences et meetings, voyages, visites, inaugurations, fêtes religieuses et nationales, présentations de vœux et de condoléances.

Plutôt que de présenter des assertions générales qui comportent forcément des exceptions, nous baserons les considérations qui vont suivre sur la campagne de deux candidats particuliers. Le premier, candidat indépendant à Abdeen, a multiplié les congrès populaires alors que la seconde, candidate *Tagammu'* (parti de gauches plurielles) à Qasr el-Nil, a principalement fait des *masîra* (manifestation-procession). Soulignons au passage que les formes mêmes des campagnes ne sont pas fortuites et sont révélatrices des ressources mobilisées par les candidats mais aussi des différentiels de traitement par les autorités et les forces de police¹⁶. Quoi qu'il en soit, tant un meeting qu'une *masîra* nécessitent la mobilisation de nombreux acteurs. En dehors des participants incontournables que sont les élus locaux, les chefs de *shiyakha*¹⁷ et autres notabilités de la circonscription, une catégorie d'acteurs est tout aussi présente et visible, à savoir les jeunes. Plus animateurs que planificateurs, plus exécutants que décisionnels, ces derniers sont les « petites-mains » des campagnes électorales. Chaque candidat s'appuie sur un certain nombre d'entre eux selon un schéma de réseau rayonnant. Ce qui permet finalement un maillage et un quadrillage de la circonscription relativement vaste. Bien qu'il soit difficile de connaître les modalités concrètes et les termes précis du recrutement, il est tout à fait

¹⁶ Inutile de préciser que ce traitement s'est fait plus insistant et plus contraignant tout au long du mois électoral, et ce, pour finir en véritable obstruction à l'approche du premier tour de la dernière étape.

¹⁷ Plus petite division administrative urbaine : un ensemble de *shiyakhat* forme un quartier.

plausible de penser que la participation de ces acteurs est pour beaucoup motivée par l'octroi de rétributions tangibles, aussi diverses soient-elles. Leurs contributions aux campagnes sont multiples. Ils distribuent les tracts, collent les banderoles et les affiches, encadrent les candidats lors de leurs tournées, les informent des réactions après leurs interventions, se chargent de l'animation lors des meetings, etc. Certains plus expérimentés que les autres et plus connus des candidats se voient confier la tâche de superviser les listes électorales et de suivre le déroulement effectif des élections à l'entrée des différents bureaux de vote. Ceci donne d'ailleurs lieu, le jour des élections, à une vive agitation : dans le meilleur des cas, les partisans des différents candidats s'interpellent et discutent des avantages comparés de leur soutien et de ce qu'ils ont obtenu de ces derniers ; dans le pire, leurs différences de choix sont l'occasion de raviver des rancœurs et peuvent dégénérer en affrontements violents.

Cette participation des jeunes, aussi intéressée qu'elle puisse être, permet en fin de compte une certaine connaissance de la vie politique et développe, *nolens volens*, une capacité à décrypter les rapports de forces qui s'y déroulent. Encore faut-il rester particulièrement prudent et ne pas surestimer les effets de la campagne. D'une part, parce que le vote en Égypte est bien loin de correspondre au nombre de gens mobilisés¹⁸ et, d'autre part, parce que la participation des jeunes ne saurait préjuger de leurs options politiques, voire de l'existence même de celles-ci. Dans la grande majorité des cas, en effet, il s'agit plus d'une participation apolitique que d'un soutien militant ou révélateur d'une conviction.

Force est de constater que même si la confusion règne parfois dans l'esprit des gens pour ce qui est des catégories sous lesquelles se présentent les candidats¹⁹ ou de leurs appartenances formelles, la connaissance des réseaux, des amitiés et inimitiés politiques est souvent remarquable, dans les deux sens du terme. L'apathie politique que l'on attribue généralement (et sans doute un peu trop facilement) aux Égyptiens n'est pas tant un problème de conscience ou de compétence politiques que le résultat d'une méfiance

¹⁸ Bien qu'il soit difficile d'établir l'exacte mesure du taux de participation, on estime que ce dernier ne dépasse pas en moyenne les 10 à 15% dans les villes et 20% dans les campagnes, cf. Nader Fergany (1997). Ainsi, l'activisme et l'intérêt manifesté durant la campagne électorale se traduisent peu par un vote effectif.

¹⁹ L'article 87 de la Constitution égyptienne stipule que la moitié des sièges soumis à consultation doit être occupée par des élus appartenant à la catégorie des paysans (*fellah*) ou des ouvriers (*'oumâl*) par opposition à celle des *fi'ât* (terme renvoyant aux autres catégories sociales). Cette exigence, héritage de l'époque nassérienne, vise à assurer la représentation au Parlement du peuple en entier. Mais elle est de plus en plus critiquée compte tenu des abus de classification et de l'instrumentalisation qui en est faite par les candidats.

chronique vis-à-vis du système politique en tant que tel²⁰. Au terme de cette partie, il nous semble légitime d'avancer que c'est justement sur cette apathie que se sont basés les gouvernants quand il s'est agi de permettre l'entrée en vigueur d'un dispositif de transparence électorale. Il n'est pas de notre ressort de formuler de jugement sur cette interprétation. Nous nous contenterons de souligner à quel point elle se révèle intéressante, voire stimulante pour l'analyste. La supervision des juges sera-t-elle, pourra-t-elle être un des éléments susceptibles d'influer sur cette appréhension négative des Égyptiens pour ces institutions politiques ? Certes, l'hypothèse est à long terme. Reste que, pour naïvement formulée qu'elle soit, elle n'en demeure pas moins l'une des clés des évolutions politiques futures, ne serait-ce qu'en raison de ses effets potentiels sur la participation politique effective.

SE POSITIONNER DANS LE JEU OU LES AVANTAGES DE PARTICIPER AU « BALLON PRISONNIER » POLITIQUE

Dans cette partie, nous nous situerons du côté des candidats et des jeux partisans. Ce que nous soutiendrons ici est que la mesure allant dans le sens d'une ouverture du jeu électoral a entraîné une ouverture du marché de sélection des candidats, lequel marché est à prendre également au sens le plus littéral. Les candidats ont bel et bien adopté des stratégies intégrant cette nouvelle donne (comme nous le verrons avec les Frères musulmans). Le Parti national démocrate (PND), parti au pouvoir, quant à lui, a dû refaire ses comptes. Nous terminerons en dégagant certaines tendances dominantes dans les cooptations politiques qui ont résulté de ces élections.

UN ACCROISSEMENT SIGNIFICATIF DES CANDIDATURES

La croissance du nombre de candidatures est, pour une large part, imputable aux candidatures indépendantes. En effet, ces dernières ont constitué près de 80% du total des candidatures. Les indépendants sont devenus un phénomène structurel de la scène politique égyptienne. Phénomène ancien, il est un symptôme du multipartisme, son irritante démanègeaison. Le phénomène met en exergue la personnalisation du politique et le caractère fragile, voire superficiel, de la donne partisane. Il est de coutume qu'une fois élus, les indépendants rejoignent massivement le PND. Certes, en tant que parti de gouvernement, ce dernier a bien des attraits mais, plus fondamentalement, le ralliement

²⁰ Comme le montre d'ailleurs très bien l'étude localisée et détaillée des processus électoraux au niveau d'un village en particulier, cf. Samer El-Karanshawy (1997) ou au niveau d'un quartier précis, cf. Ahmed Felly Youssef, Elisabeth Longuenesse (1999).

s'explique par le fait qu'une bonne partie des indépendants est issue et membre du parti. « Indépendance » ne saurait, dans ce cas, être pris trop littéralement.

En fait, les candidats indépendants sont « une nébuleuse »²¹ qui abrite différents profils et sert différentes stratégies. Une partie de cet ensemble bigarré peut être vue comme une sorte d'appendice du PND, constitué de membres « punis » par le parti et par conséquent non sélectionnés²², des candidats que le parti « teste » dans certaines circonscriptions ou encore des candidats désireux de rejoindre le parti en position de force grâce à leur élection²³. En somme, différents cas de figure qui ont en commun d'avoir le parti majoritaire comme référence, voire comme ligne d'horizon. Lors des campagnes électorales, ils allaient d'ailleurs jouer sur cette ambiguïté de leurs relations avec le PND. S'en étant éloignés, ou n'en étant pas encore membres, ils pouvaient le critiquer face à leurs électeurs pour lesquels c'est justement cette proximité par rapport au PND qui constitue un de leurs atouts. Soyons plus précis : dans le premier cas, pour un électeur, un ex-PND est quelqu'un qui garde des contacts et des connaissances au sein de l'appareil d'État et qui est donc susceptible de lui être d'une plus grande aide dans ses démarches qu'un autre candidat, justement trop « indépendant » ; dans le second cas, que le candidat se rallie ensuite au PND importe peu à l'électeur : il aura quand même, selon lui, sanctionné le parti au pouvoir au moment du vote sans que cela lui nuise réellement.

En dehors de ces « PND-indépendants », comme les qualifie la presse, les indépendants peuvent également être « réels » dans le sens où certains endossent cette étiquette faute d'avoir trouvé dans le paysage partisan une force qui les représente. La loi drastique sur la création des partis politiques est donc, à ce titre, un des éléments non négligeables d'explication du phénomène indépendant. *Last but not least*, une autre composante de la nébuleuse est plus directement liée au contexte de ces élections-ci : ce sont les soixante-quinze candidats Frères musulmans qui viennent grossir les rangs

²¹ Pour reprendre le sous-titre d'Iman Farag (1990, p.157).

²² Et ce, en raison notamment de leur implication dans des affaires de corruption, comme Tewfiq Zaghlou, député d'Al-Santa (Gharbiyya), ou de leur opposition déclarée à certaines politiques gouvernementales comme ce fut le cas pour le député de Faraskour (Damiette), Mohammed Khalil Qiwita, connu pour ses positions nassériennes et anti-privatisations. Au total, on estime que 186 membres du parti furent exclus des listes pour ces élections, cf. *El-Musawwar*, 22 septembre 2000. Dans un autre registre, il est intéressant de noter que les actions en justice intentées contre certains candidats PND sur le motif de double nationalité furent majoritairement le fait de cette catégorie de candidats PND-indépendants.

²³Le candidat que nous avons suivi à Abdeen en est une parfaite illustration : bien que le PND ait préféré soutenir l'actuel député de la circonscription, il a été un candidat d'autant plus actif et présent qu'il a ménagé le parti et repris beaucoup des thématiques et arguments de ce dernier tout au long de sa campagne et de ses meetings politiques.

indépendants à la suite de l'interdiction du parti du Travail²⁴. L'étiquette englobe, donc, les déçus, les exclus et les marginalisés de la scène politique officielle mais aussi les ambitieux, les opportunistes dont « l'indépendance » est temporaire et le prélude à une cooptation, une inclusion savamment négociée.

Pour le PND, le gain est double : d'une part, attirer dans ses rangs des élus qui, supervision des juges implique, ont véritablement recueilli l'approbation et les suffrages ; d'autre part, ce faisant, le parti parvient à contenir (dans les deux sens du terme) leur potentiel de contestation. Ainsi, entériner la supervision judiciaire a été pensé comme un moyen de faire entrer des élus, réellement représentatifs, sans grand danger, c'est-à-dire tout en dépolitisant au maximum les résultats électoraux. La première partie de cet article nous aura montré que tel ne fut pas exactement le cas.

Pour aller plus loin dans l'analyse des conséquences de l'introduction du dispositif de transparence, il nous paraît important d'essayer de voir en quoi et comment celui-ci a pu être intégré dans les calculs des candidats. Dans un souci de synthèse et afin de ne pas multiplier indéfiniment les exemples, nous chercherons à étudier cet aspect en nous attardant sur la stratégie d'un groupe bien particulier de candidats : les Frères musulmans. Dans la même optique, nous mentionnerons rapidement les effets de la mesure sur les performances du PND ; effets qui peuvent également expliquer le déplacement régressif de la ligne de tolérance à la fin de la première étape des élections.

LA STRATEGIE GAGNANTE DES FRERES MUSULMANS

Privés de leur canal institutionnel habituel, cibles de vagues d'arrestations sporadiques mais massives, les Frères musulmans abordent ces élections avec prudence, l'objectif étant d'être présents tout en n'attirant pas l'attention des forces de sécurité et en évitant la confrontation ouverte : effectifs modestes (75 candidats contre 150 présents aux élections précédentes de 1995) et campagnes discrètes sont de mise. Soumis à une surveillance sourcilleuse, les candidats s'affichent peu ; soumis à un harcèlement multiforme, les partisans font de même. Il est très rare de voir des banderoles ou des affiches signalant le candidat Frère musulman dans les circonscriptions concernées ; les informations concernant les lieux et horaires des meetings politiques circulent grâce au bouche-à-oreille. La stratégie

²⁴ Parti qui est, depuis 1987, le canal institutionnel habituel des Frères musulmans interdits par le pouvoir.

est déterminée au cas par cas : dans certaines circonscriptions, le jeu consiste à détourner l'attention des forces de sécurité²⁵ ; dans d'autres, à œuvrer dans la quasi-clandestinité²⁶.

Il est difficile, dans le cas de la confrérie, de penser les modalités décisionnelles, de déterminer sans se livrer à des supputations hasardeuses si une stratégie globale pour ces élections a été adoptée, comment et par qui. En revanche, il est possible d'exposer certaines actions, de s'arrêter sur certaines tactiques concrètes qui peuvent augurer, semble-t-il, d'une nouvelle approche de la participation au jeu politique. Une approche prudente, voire souple mais ciblée, concentrée et finalement fructueuse.

Les Frères musulmans ont, tout d'abord, fait cavalier seul, ne s'alliant à aucun parti et se présentant sous l'étiquette indépendante. Chaque candidature est donc particulière, aucun mot d'ordre général ou directive centrale n'ont émergé durant les campagnes électorales et le slogan « L'Islam est la solution » est resté implicite pour des raisons de sécurité évidentes. Force est de constater également que l'affrontement électoral avec les figures importantes, voire emblématiques, du PND a été évité ; ainsi, il n'y eut aucun candidat Frère musulman dans les circonscriptions de Youssef Wali, Kamâl El-Shazlî ou Fathi Sorour²⁷. Une légère exception est à noter dans le gouvernorat du Caire : à Doqqi, le Frère musulman El-Houdeibi affronte comme pour les législatives précédentes Amal 'Othmane, ancienne ministre et porte-parole de l'Assemblée du peuple. Interrogé sur ce sujet, El-Houdeibi soulignera de manière sibylline que ce qui s'applique à un secrétaire général et à une personne comme El-Shazlî ne s'applique pas forcément à une ex-ministre²⁸... La carte de « l'accommodement »²⁹ ne fut pas exclusivement jouée en faveur du parti majoritaire mais concerna également

²⁵Ainsi, dans la première circonscription du gouvernorat du Fayyout (1^e étape), le candidat Frère musulman déclaré, Abdel-Aziz El 'Ishri, s'est désisté 48 heures avant le scrutin, laissant la voie libre à Moustafa Awd-Allah, étiqueté indépendant, qui n'a révélé son affiliation au mouvement qu'après sa victoire électorale. Le vainqueur a donc bénéficié d'une tranquillité permise par la concentration de l'attention des appareils d'État sur le premier candidat.

²⁶ D'où le désarroi, voire l'échec, de l'observateur extérieur frappé de cécité (qui avoue et signe ici son humble *mea culpa*) qui, suivant la campagne d'un candidat de la catégorie « cadre », ne découvre que le jour du scrutin que l'un des candidats pour l'autre catégorie (« ouvrier-paysan ») se trouvait être un Frère musulman réputé. Ni affiche, ni banderole, ni meeting : sa campagne se fit par le bouche-à-oreille et se cantonna aux cercles des sympathisants avertis. Sa présence expliquait le déploiement des forces de police et l'atmosphère particulière ce jour-là dans une circonscription jusque-là bien calme.

²⁷ Respectivement secrétaire général du PND et ministre de l'Agriculture, ministre des Affaires parlementaires et homme fort du PND, président de l'Assemblée du peuple. Dans ce dernier cas, Fathi Sorour avait habituellement face à lui un candidat Frère musulman bien connu, Seif El-Islam, dans sa circonscription de Sayyida Zeïnab. Pour ces élections, Seif El-Islam s'est porté candidat dans la circonscription voisine, Abdeen.

²⁸*El-Musawwar*, 3 novembre 2000.

²⁹Comme nous l'avons souligné, il est difficile de mesurer le degré de préméditation, de stratégie consciente, qui a prévalu dans ses choix et ses actions. À défaut d'études plus poussées et d'informations plus détaillées, nous utiliserons le terme d'accommodement avec prudence, plus à défaut d'un autre qu'à visée interprétative.

d'autres candidats qu'Issam El-Iryane, porte-parole officiel des Frères musulmans, qualifia dans la presse de « personnalités de stature nationale »³⁰ comme Hamdi El-Sayyid, Zakariyya 'Azmi ou Diaeddine Dawoud, dirigeant du parti nassérien. La répartition géographique des candidatures fut tout aussi concentrée. Certains gouvernorats furent moins couverts que d'autres. Les raisons numériques y sont évidemment pour beaucoup, reste que dans certains cas la raison en est plus explicitement stratégique. Concernant la concentration des candidatures au niveau du gouvernorat de Baharya, contrastant avec leur absence au niveau de la Haute-Égypte, le porte-parole des Frères musulmans est très clair : « Les Frères musulmans ont respecté les *'asabiyyat* du Saïd et n'ont pas voulu lutter contre la logique tribale qui préside aux choix électoraux dans cette région (...) Parce qu'il entrait dans la première étape des élections et qu'il est proche du Caire, le gouvernorat de Baharya peut servir de test quant à l'effectivité et la validité du contrôle judiciaire et de la transparence électorale ».

Quantitativement ciblées, les candidatures ont aussi été qualitativement déterminées dans le sens où, exception faite des figures traditionnelles, le profil du candidat Frère musulman a quelque peu changé : jeune, jouissant d'une bonne réputation locale et d'un casier judiciaire vierge, il se veut résolument moderne et pacifique. À ce titre, un candidat comme Akram El-Sha'ir³¹ en est paradigmatique : rejetant toute forme de terrorisme, ce dernier s'est déclaré favorable à une alliance avec le gouvernement pour ce qui est de la lutte contre la corruption, satisfait sur le fait que l'article 2 de la Constitution égyptienne établisse la primauté de la *shari'a* en tant que source de loi et partisan de la participation politique des femmes et des coptes.

Ainsi, les Frères musulmans ont intelligemment signifié leur présence et démontré leur importance dans le jeu politique ; jeu auquel ils entendent bien pleinement participer et qu'il s'agit dorénavant pour eux d'investir efficacement. Pour autant, en déduire que cela peut augurer d'une nouvelle ère de coexistence pacifique entre eux et l'État égyptien serait non seulement prématuré mais bien hasardeux, voire hautement hypothétique. L'histoire de leurs relations est, en effet, structurellement fluctuante et mouvementée. Et pour en rester aux récentes législatives, ce serait faire preuve de désinvolture que d'omettre de mentionner les heurts et affrontements survenus entre les forces de police et les Frères musulmans (candidats et/ou partisans). Les arrestations et les procédures d'intimidation durant la

³⁰ *El-Musawwar*, 3 novembre 2000.

³¹ Il a d'ailleurs remporté les élections dans sa circonscription de Dawahi, dans le gouvernorat de Port-Saïd.

campagne électorale, les incidents faisant de nombreuses victimes les jours de scrutin sont là pour nuancer et, dans certains cas, contredire l'impression de relations apaisées.

Les dynamiques internes, les coalitions, les rapports de forces au sein du PND sont un sujet, hélas, difficile à aborder sinon à traiter. Reste que le feuillet électorale est l'un de ces moments³² où ils affleurent à la surface bien que partiellement. Or, tout indique que la coexistence plus ou moins problématique de différents courants internes a amplifié l'opacité des stratégies partisans et accentué la volatilité des réseaux. En cela, il semble que ce qui s'applique, par exemple, à un département français comme l'Yonne, est tout aussi pertinent dans le cas du PND, à savoir que « nous avons affaire non pas à des sortes de groupes plus ou moins identifiables, mais à un ensemble de potentialités actualisables au gré des situations concrètes. L'opération de vote est l'un des moments où se trouve actualisé ce système relationnel. » (Abélès, 1989, p. 350-351).

Dès la première étape, les performances du parti ont nourri de vifs débats et de sérieuses critiques internes. Elles furent l'occasion pour tout un courant, promoteur d'une vaste restructuration partisane, de s'exprimer et de jeter l'opprobre sur une partie de la vieille garde. Dès la première étape, les performances du parti ont nourri de vifs débats et de sérieuses critiques internes. À terme, ou plutôt très rapidement, il est clairement apparu que la situation ne pouvait être tenable.

Mais revenons aux conséquences concrètes, voire visibles, de la multiplication des candidatures. En fait, cela a donné lieu à des surenchères évidentes mais surtout à des déséquilibres entre les campagnes des différents candidats tant au niveau du fond que de la forme.

LES TERMES DE LA COMPETITION

Le souci des candidats a prioritairement consisté à se faire connaître des électeurs. Dans certaines circonscriptions, c'est une quinzaine de candidats qui est en lice, la plupart inconnus des habitants. Il s'agit donc avant tout, et même avec des moyens souvent très limités, de se signaler, ne serait-ce que de faire en sorte que le nom évoque quelque chose³³. Ce qui explique d'une part, la multiplication des banderoles et, d'autre part, le

³² Véritablement de grâce, pour l'analyste.

³³ Parfois, d'ailleurs, c'est le jour même des élections que des noms apparaissent, qu'il y a comme une éclosion des candidatures.

contenu même de celles-ci. En effet, les références à contenu programmatique ou partisan ont disparu au bénéfice de slogans plus vagues ou plus directement liés au candidat. Certains mettaient en avant leurs actions caritatives, d'autres insistaient sur leurs qualités personnelles et leur moralité. Ainsi, l'importante croissance du nombre de candidatures a été une des raisons de la « dépolitisation » des slogans et des arguments de campagne. La plupart étaient formulés en termes aussi vagues que généraux : « Mon programme : être proche des gens »³⁴, « Une voix à celui qui fait entendre la sienne », « Votez pour celui qui dit la vérité », « L'homme qu'il faut à la place qu'il faut » ou encore « Oui à celui qui pense à l'avenir »³⁵. Plus que la superficialité ou la grandiloquence des termes, tant le fond que la forme des banderoles témoignent d'une personnalisation, d'une individualisation des stratégies de campagnes et des arguments avancés pour la bataille électorale. La multiplication des candidatures a certes été source de confusion mais elle aura surtout permis de mettre en exergue les véritables critères du vote en Égypte : on vote avant tout pour un individu et non pour un parti ou des idées, on vote pour un dispensateur de services dans le meilleur des cas, pour un moindre mal dans le pire des cas. Ainsi, les élections de 2000 auront clairement et sans doute crûment énoncé les réalités de l'enjeu électoral.

Pour certains candidats, la campagne électorale a commencé dès la fin des législatives précédentes, du moins était-ce le cas pour certains candidats malheureux de 1995. L'objectif était de manifester sa présence régulièrement en fonction des ressources propres à chacun et selon des modalités adaptées à chaque circonscription. Deux candidats comme Mustapha Bakri et Rami Lakah en sont des exemples révélateurs : tandis qu'à Helwan, où les habitants sont majoritairement originaires de Haute-Égypte, le premier s'appuyait sur ses origines *saïdi* et l'importance consacrée aux sujets régionaux dans le journal qu'il dirige, le second, homme d'affaires prospère, mettait plus particulièrement en avant sa propre expérience auprès des commerçants d'El-Ezbekkiyya tout en s'appuyant sur ses ressources financières auprès de la population en général.

Ce qui nous amène à parler d'un autre phénomène important de ces élections : la monétarisation à outrance des campagnes électorales et les formidables moyens financiers en jeu. Le coût global de la campagne a été estimé à environ 3 milliards de livres, tant et si

³⁴*Al-Ahram*, 4 octobre 2000

³⁵ Ceci à titre d'exemples. Pour un recensement plus exhaustif, cf. la page consacrée aux libellés des banderoles électorales, *Al-Ahram*, 30 novembre 2000.

bien qu'elle fut qualifiée de « guerre des portefeuilles » et de « duel des gros poissons »³⁶. Les libéralités, cadeaux et autres dons ont atteint des sommets dans la magnificence et l'importance, parfois même à l'étonnement des électeurs pourtant habitués à la générosité des candidats en campagne. L'exemple du candidat PND à Shubra distribuant de la viande et offrant des tapis à chaque mosquée et église de la circonscription ne fut pas exceptionnel. L'inflation a également concerné l'achat des voix : dans certaines circonscriptions, le prix d'une voix généralement estimé à 25 livres pouvait atteindre 150 livres le jour de l'élection. On estime que les candidats ont consacré entre 3 et 5 millions chacun à l'achat de voix³⁷. Dans un souci d'efficacité, certains candidats payaient en deux temps. Sans vouloir faire dans l'analogie historique facile, force est de constater que les propos réalistes d'un Tewfiq Hakim lors des élections de 1938 restent plus que jamais pertinents : « Le vrai avantage des élections est pour le pauvre paysan... Cet être négligé, oublié, méprisé ne se voit considéré que le jour des élections. Sa voix est emportée par le vent mais ce jour-là elle a un prix en fonction de la demande. Ce jour-là, il y a des gens qui en évaluent et en payent le prix. »³⁸ Ce qu'il faut bien voir, ici, c'est que la mercantilisation du vote se fait au bénéfice de l'électeur : les montants perçus grâce à la surenchère et à la concurrence entre les candidats ne déterminent pas nécessairement son vote, *a fortiori* pour ces élections supervisées effectivement par les juges et donc permettant un vote aussi secret que possible.

Il serait naïf de penser que l'argent a été la seule source de discrimination entre les candidats. De nombreux autres facteurs ont accentué les déséquilibres entre les différentes campagnes. L'un d'eux, et non des moindres, a été les facilités et soutiens en termes de moyens, d'arguments électoraux mais surtout d'autorisations officielles qu'implique l'appartenance au PND et, *a fortiori*, un poste ministériel. En dehors de toutes considérations sur l'effectivité du vote ou la transparence parfaite des élections, il est difficile de penser battre un ministre de l'Économie capable en un mois et demi de trouver du travail à cinq cents jeunes de sa circonscription (Shubra). C'est aussi en ces termes que se fait une élection, c'est aussi sur cette réalité que se construit la force du PND en tant que parti-gouvernement. Quoi qu'il en soit, il est vrai que l'argument financier est le plus efficace et le plus convaincant pour qui est engagé dans une stratégie de monstration. De fait, quelle meilleure façon de se signaler à un parti, qui cherche à maîtriser la société en cooptant

³⁶*Ibid.*

³⁷*Sabah el-Kheir*, 9 novembre 2000.

³⁸ Cité par *Al-Ahram*, 8 novembre 2000.

toujours plus de nouvelles catégories d'acteurs, que de faire étalage de ses ressources et de ses capacités ?

Pour les nouveaux venus en politique, la facture électorale s'est donc révélée particulièrement lourde. L'explosion des coûts de campagne a incontestablement joué en faveur d'une certaine catégorie de candidats, à savoir les hommes d'affaires qui ont fait une entrée massive à l'Assemblée du peuple. Les résultats sont éloquentes : 77 nouveaux députés sont des hommes d'affaires, ce qui représente 17% du total des sièges³⁹. Mais il est toutefois difficile de ne voir dans leur succès électoral que cette dimension. En effet, à moins de sombrer dans la partialité et l'interprétation monocausale, on ne peut que relever l'actuelle valorisation de la compétence économique en tant que ressource dans le champ politique égyptien. La prodigalité même des hommes d'affaires lors de la campagne prouve d'une certaine façon leur réussite entrepreneuriale et leur capacité de gestion. Tant au niveau des arguments électoraux qu'au niveau des discours, il y a une revendication de participation aux décisions dans le domaine des politiques publiques au nom de la compétence économique et de la maîtrise des techniques de gestion. Certes, cette valorisation ne va pas sans rencontrer certaines résistances, sans se voir opposer certaines accusations de corruption et d'affairisme. Reste qu'elle se base sur le postulat implicite suivant : qui de mieux que des gestionnaires et des entrepreneurs prospères pour développer et sortir le pays de la crise économique ? L'avenir déterminera la pertinence et la postérité de cette tendance qui, à n'en point douter, mérite d'être étudiée plus en détail et d'être discutée plus longuement.

Pour revenir aux élections législatives *stricto sensu*, et d'après ce qui précède, on comprendra aisément que, sur la base de critères matériels, nombre de candidats furent *de facto* éliminés de la compétition. Ainsi, le coût croissant des campagnes a contribué à maintenir un recrutement politique censitaire de fait. Ne nous méprenons pas : ceci n'est absolument pas nouveau ou spécifique à ces élections. Ce qui l'est tient plus, nous semble-t-il, au fait que le phénomène a été d'autant plus flagrant qu'un nombre de plus en plus important d'individus en était partie prenante. En d'autres termes et plus globalement, on peut dire que l'apprentissage de la participation politique a été quantitativement parlant plus important que lors des consultations précédentes. Là est sans doute l'une et non des moindres caractéristiques de ces législatives de 2000.

³⁹ Soit un peu plus du double de la proportion des hommes d'affaires siégeant au Parlement issue des législatives de 1995.

En définitive, les élections législatives de 2000 ont, entre autres, montré l'existence et sans doute la postérité de deux tendances : l'individualisation du vote et la formulation des enjeux électoraux en termes personnels et concrets. Il est bien évidemment plus que hasardeux d'en déduire ou de postuler à partir de là des évolutions définitives. Comme souvent, ces élections ont signalé plus qu'elles n'ont consacré ou tranché. D'autant plus que les élections relèvent plus du spectacle politique qu'elles ne déterminent véritablement les structures et les dynamiques du pouvoir. N'oublions pas que, pour une grande majorité d'électeurs et de candidats, elles sont un moment de redistribution au sens le plus matériel du terme, un moment où le politique acquiert une réalité d'autant plus tangible qu'elle est visible.

Nonobstant cela, nous espérons avoir montré que ces élections ont eu ceci d'intéressant qu'elles ont été la preuve que les responsables politiques ont tenté le risque de la transparence mais ont refusé celui de la déstabilisation. Ce qui les a conduits à renforcer le harcèlement sécuritaire afin d'annuler les effets du premier. La mesure n'est devenue véritable menace que par la pratique, c'est-à-dire utilisée par les individus qui en connaissent/ en devinent le pouvoir. Mais cela n'a pas été la seule manière de contrecarrer les effets de la supervision judiciaire. Nous avons vu qu'un autre type de trucage a également eu lieu : le trucage inodore et indolore qui a consisté dans le ralliement des indépendants au PND. Ainsi, si la démonstration de force à l'entrée des bureaux de vote a sélectionné, c'est bien la valse des étiquettes qui a consacré la victoire du parti. Les règles du jeu de cooptation sont celles du « ballon prisonnier » : il s'agit de viser un adversaire du camp opposé, de l'atteindre avec une balle pour en faire son prisonnier, l'obligeant ainsi à changer de camp et à rester toujours un pas derrière les membres du camp victorieux. S'il nous est permis de filer la métaphore, on pourrait dire que les candidats indépendants, ayant pris soin de bien se positionner face à l'équipe adverse, se sont suffisamment démarqués pour recevoir le ballon, les amenant à rejoindre la « prison » de l'adversaire. Pour le dire en termes moins allusifs, on remplacera « ballon » par « victoire électorale » et « prison » par « les rangs du PND » et nous aurons décrit, là, une dynamique importante de ces élections.

Pour conclure, il nous faut mentionner le fait que la supervision des juges n'a plus été d'actualité lors des autres consultations électorales, qu'elles eussent été syndicales ou municipales. Les prochaines législatives nous apporteront plus de réponses quant à la postérité de ce dispositif d'ouverture. Sans vouloir être soupçonné d'un quelconque empiétement, voire impérialisme, pour ce qui est du domaine des prospectivistes, nous nous permettons d'émettre des doutes quant à la disparition pure et simple de la supervision

judiciaire. En effet, il n'est pas dit qu'elle ne redevienne d'actualité lors des prochaines législatives en 2005. Ce qui serait susceptible de nous autoriser à formuler l'hypothèse que l'Égypte a peut-être entamé une partie d'un processus de transition prolongé, sans doute très lente transition au sens où, portant sur de nombreuses années, ce processus reste « ponctué d'accords partiels car toujours sujets à une remise en cause » (Loaeza, 2002, p. 265).

Références bibliographiques

ABELES M., 1989, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob.

AL-AHNAF M., 2000, « L'affaire Haydar Haydar », *Égypte/Monde arabe*, n°3.

AL-MOUNADHAMA AL-MASRIYYA LI HOUQOUQ AL-INSAN (Organisation égyptienne des droits de l'homme), 2000, *Al-Taqrîr al-Râbi' li Intikhabât al-Parlamaniyya (Quatrième rapport sur les élections législatives)*, Le Caire, Al-Mounadhâma al-Masriyya li Houqouq al-Insân.

BERNARD-MAUGIRON N., 1999, « La Haute Cour constitutionnelle, gardienne des libertés publiques », *Égypte/Monde arabe*, n°2.

BRAUD P., 1980, *Le suffrage universel contre la démocratie*, Paris, PUF.

CENTRE DES ETUDES STRATEGIQUES D'AL-AHRAM, 1991, *El-Intikhabât El-Parlamaniyya 1990 (Les élections parlementaires de 1990)*, Le Caire, Centre des études stratégiques d'Al-Ahrâm.

CENTRE AL-MAHROUSSA, 1996, *Intikhabât Majliss El-Sha'b 1995 (Les élections de l'Assemblée du peuple de 1995)*, Le Caire, Centre al-Mahroussa,.

EL-KARANSHAWY S., 1997, "Class, Family and Power in an Egyptian Village", *Cairo Papers in Social Science*, 20(1).

FARAG I., 1990, « Les législatives égyptiennes ou la politique entre clientélisme et citoyenneté », *Égypte/Monde arabe*, n°4.

FELLY A. Y., LONGUENESSE E., 1999, « Affaire et politique au Caire. L'exemple du quartier de Sayyida Zeinab », *Maghreb/Machrek*, n°166.

FERGANY N., 1997, « Quelques tendances de l'électorat égyptien », dans Sandrine Gamblin (dir.), *Contours et détours du politique. Les élections législatives en Égypte*, Paris, L'Harmattan.

LOAEZA S., 2002, « L'incertitude dans la transition prolongée au Mexique. Le parti Action Nationale et l'horreur du risque » dans Jaxier Santiso (dir.), *À la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet*, Paris, Karthala.